

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Les résumés se composent d'obligations de communication appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés aux Sections allant de A à E (A.1 à E.7). Le présent Résumé contient tous les Éléments nécessaires qui doivent être inclus dans un résumé pour les Notes, les Émetteurs et le Garant. Vu que certains Éléments ne sont pas nécessaires, il peut y avoir des manques dans la numérotation des Éléments. Même s'il peut être nécessaire d'insérer un Éléments dans le Résumé du fait du type des Obligations, des émetteurs et du garant, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au sujet de cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le Résumé avec la mention « Sans objet ».

### Section A - Introduction et avertissements

Éléments	Titre	
A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus et aux Conditions Finales applicables. Toute décision d'investir dans les Obligations devra tenir compte du Prospectus dans son ensemble, y compris les documents inclus pour référence et les Conditions Finales applicables. Lorsqu'une plainte relative à des informations contenues dans le Prospectus et les Conditions Finales applicables est portée devant un Tribunal dans un État Membre de l'Espace Économique Européen, le plaignant peut, conformément à la législation nationale de l'État Membre dans lequel la plainte est déposée, être contraint d'assumer les frais de traduction du Prospectus et des Conditions Finales applicables avant que les procédures judiciaires ne soient lancées. Aucune responsabilité civile n'incombera à un Émetteur ni au Garant dans un tel État Membre uniquement sur la base du présent Résumé, y compris une de ses traductions, sauf si elle est trompeuse, inexacte ou incohérente lorsqu'elle est lue avec les autres parties du Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant et des Conditions finales applicables ou qu'elle ne fournit pas, lorsqu'elle est lue avec les autres parties du Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant et des Conditions Finales applicables, les informations clés (telles que définies dans l'Article 2.1(s) de la Directive relative aux Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/UE) afin d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.</p>
A.2	Autorisation d'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur	<p>Certaines Tranches des Obligations d'un montant de moins de 100.000 € (ou son équivalent dans une autre devise) peuvent être proposées dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'exemption à l'obligation conformément à la Directive relative aux Prospectus de publier un prospectus. Cette offre est appelée « Offre Publique ».</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b></p> <p>[Sans objet ; les Obligations sont émises avec un montant d'au moins 100.000 € (ou son équivalent dans une autre devise).]</p> <p>[Sans objet : les Obligations ne sont pas offertes au public dans le cadre d'une Offre Publique.]</p> <p>[<i>Consentement</i> : Sous réserve des conditions reprises ci-dessous, l'Émetteur autorise l'utilisation de son Prospectus de Base (à savoir pour [Nestlé Holdings, Inc. : toutes les informations contenues dans le Prospectus, sauf les informations contenues dans le Prospectus relatives à Nestlé Finance International Ltd.] / [Nestlé Finance International Ltd. : toutes les informations contenues dans le Prospectus, sauf les informations contenues dans le Prospectus relatives à Nestlé Holdings, Inc.]) en lien avec une Offre Publique des Obligations:</p> <p>(i) l'autorisation n'est valide que pendant la période du [[ ] au [ ]] (la « Période d'Offre ») ;</p> <p>(ii) les seuls Offrants autorisés à utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur pour effectuer l'Offre Publique des Obligations sont [(a)] [les Opérateurs correspondants [ ] (les « Joint Bookrunners » et chacun un « Offrant Autorisé »)] et [(b)] les intermédiaires financiers indiqués au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions financières applicables [(les « Placers », et chacun un « Offrant Autorisé »)] ; et/ou</p>

Élément	Titre	
		<p>[(b)/(c)] tout intermédiaire financier qui est autorisé à effectuer ces offres conformément à la Directive 2004/39/CE concernant les Marchés d'Instruments Financiers et qui a été dûment désigné, directement ou indirectement, par l'Émetteur pour effectuer des offres fermes, à condition que cet intermédiaire financier déclare sur son site Internet (I) qu'il a été dûment désigné en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Obligations pendant la Période d'Offre (à condition que cet intermédiaire financier ait été en réalité effectivement désigné), (II) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour cette Offre Publique avec l'autorisation de l'Émetteur, et (III) sur les conditions liées à cette autorisation [(les « Placers » et chacun un « Offrant Autorisé »)] ;]</p> <p>(iii) l'autorisation ne s'étend qu'à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur pour effectuer des Offres Publiques des Obligations en [ ] tel que cela est indiqué au Paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables ; et</p> <p>(iv) l'autorisation est soumise aux conditions indiquées dans le Paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables.]</p> <p><b>[Tout offrant entrant dans le cadre du sous-paragraphe (ii)(b) ci-dessus, qui remplit toutes les autres conditions ci-dessus et souhaite utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur en lien avec une Offre Publique doit, pendant la durée de la Période d'Offre, publier sur son site Internet (i) qu'il a été dûment désigné en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Obligations pendant la Période d'Offre (à condition que cet intermédiaire financier ait été effectivement désigné), (ii) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour cette Offre Publique avec l'autorisation de l'Émetteur et (iii) sur les conditions jointes à cette autorisation. L'autorisation susmentionnée concerne les Périodes d'Offre se produisant dans les douze mois à partir de la date du Prospectus.</b></p> <p>L'Émetteur [et le Garant] accepte(nt) la responsabilité, dans chaque Etat Membre correspondant où s'applique l'autorisation d'utilisation de son Prospectus de Base, du contenu de son Prospectus de Base en lien avec un investisseur qui achète des Obligations lors d'une Offre Publique effectuée par une personne (un « offrant ») à qui l'Émetteur a donné l'autorisation d'utiliser le Prospectus de Base dans ce but conformément aux paragraphes précédents, à condition que les conditions de cette autorisation soient respectées par l'offrant correspondant.</p> <p><b>UN INVESTISSEUR QUI A L'INTENTION D'ACHETER OU QUI ACHÈTE DES OBLIGATIONS LORS D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'UN OFFRANT AUTORISÉ, LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE CES OBLIGATIONS À UN INVESTISSEUR PAR CET OFFRANT AUTORISÉ SERONT EFFECTUÉES CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES ACCORDS EN PLACE ENTRE CET OFFRANT AUTORISÉ ET CET INVESTISSEUR, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LE PRIX, LES ATTRIBUTIONS, LES FRAIS ET LES ACCORDS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE À CES CONDITIONS ET ACCORDS AVEC CES INVESTISSEURS EN LIEN AVEC L'OFFRE PUBLIQUE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS CONCERNÉES ET, PAR CONSÉQUENT, LE PROSPECTUS DE BASE DE L'ÉMETTEUR ET LES CONDITIONS FINALES APPLICABLES NE CONTIENDRONT PAS CES INFORMATIONS. L'INVESTISSEUR DOIT RECHERCHER AUPRÈS DE L'OFFRANT AUTORISÉ CORRESPONDANT AU MOMENT DE CETTE OFFRE LA DISPONIBILITÉ DE CES INFORMATIONS ET L'OFFRANT AUTORISÉ SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'ÉMETTEUR [, NI LE GARANT] NI AUCUN AUTRE OPÉRATEUR (SAUF LORSQUE CET OPÉRATEUR EST L'OFFRANT AUTORISÉ CORRESPONDANT) N'ASSUME DE RESPONSABILITÉ OU N'EST ENGAGÉ À L'ÉGARD D'UN INVESTISSEUR EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS.]</b></p>

## Section B - Émetteurs et Garant

Élément	Titre																																													
<b>B.1</b>	<b>Nom officiel et commercial de l'Émetteur</b>	Nestlé Holdings, Inc. (« NHI »)/ Nestlé Finance International Ltd. (« NFI »)																																												
<b>B.2</b>	<b>Domiciliation/ forme juridique/ législation/pays de constitution</b>	NHI est une société à durée illimitée, constituée et domiciliée au Delaware, aux États-Unis conformément aux lois de l'État du Delaware. NFI est une société anonyme à durée illimitée, constituée conformément au droit du Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Société du Luxembourg. NFI est domiciliée au Luxembourg.																																												
<b>B.4b</b>	<b>Informations sur la tendance</b>	Le contexte commercial mondial est resté un défi en 2016 et continuera à représenter un défi en 2017. Le Groupe Nestlé est bien positionné avec des marques fortes, de bonne qualité, qui sont appréciées des consommateurs mais n'importe quelle évolution négative de l'économie mondiale pourrait avoir un impact sur la demande des consommateurs.																																												
<b>B.5</b>	<b>Description du Groupe</b>	NHI et NFI sont toutes deux des filiales entièrement détenues (indirectement dans le cas de NHI) par Nestlé S.A. (le « Garant »). Le Garant est l'ultime société de holding du groupe de sociétés Nestlé (le « Groupe Nestlé » ou le « Groupe »).																																												
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation de bénéfice</b>	Sans objet ; il n'y a aucune prévision ni estimation de bénéfice dans le Prospectus de Base de l'Émetteur correspondant.																																												
<b>B.10</b>	<b>Réserves dans le rapport d'audit</b>	Sans objet ; il n'y a de réserve dans aucun des rapports d'audit relatifs aux informations financières historiques de NHI ou de NFI au début des et pour les douze mois clôturant au 31 décembre 2016 et 2015 respectivement.																																												
<b>B.12</b>	<b>Informations financières essentielles historiques sélectionnées</b>	<p><b>NHI :</b></p> <p>Les informations financières indiquées ci-dessous ont respectivement été extraites sans ajustement significatif des états financiers intermédiaires consolidés et non audités de NHI dans le Rapport Financier Semestriel pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin 2017 et, des états financiers consolidés et audités dans le Rapport Financier Annuel de NHI pour l'exercice financier clôturant au 31 décembre 2016, préparés conformément aux Normes Comptables Internationales (International Accounting Standards-IAS 34) – Normes d'Information Financière Intermédiaire et d'Information Financière Internationale (Interim Financial Reporting and International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil International des Normes Comptables (International Accounting Standards Board).<sup>1</sup></p> <p style="text-align: center;"><b>Bilans consolidés</b> <b>Au 30 juin et au 31 décembre</b> <b>(en milliers de dollars américains, sauf la valeur nominale du capital social et les actions)</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><b>30 juin 2017<sup>2</sup></b></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><b>31 décembre 2016</b></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><b>31 décembre 2015</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Actifs</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Actifs courants :</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie .....</td> <td style="text-align: right;">185.719</td> <td style="text-align: right;">430.712</td> <td style="text-align: right;">140.204</td> </tr> <tr> <td>Investissements à court terme .....</td> <td style="text-align: right;">65.082</td> <td style="text-align: right;">42.475</td> <td style="text-align: right;">74.290</td> </tr> <tr> <td>Opérations et autres créances, net.....</td> <td style="text-align: right;">9.351.849</td> <td style="text-align: right;">8.330.288</td> <td style="text-align: right;">6.025.152</td> </tr> <tr> <td>Inventaire, net.....</td> <td style="text-align: right;">2.066.091</td> <td style="text-align: right;">1.591.315</td> <td style="text-align: right;">1.723.224</td> </tr> <tr> <td>Actifs dérivés.....</td> <td style="text-align: right;">95.809</td> <td style="text-align: right;">92.074</td> <td style="text-align: right;">82.554</td> </tr> <tr> <td>Actifs détenus pour être vendus.....</td> <td style="text-align: right;">346.256</td> <td style="text-align: right;">-</td> <td style="text-align: right;">20.403</td> </tr> <tr> <td>Règlements anticipés .....</td> <td style="text-align: right;">131.233</td> <td style="text-align: right;">85.843</td> <td style="text-align: right;">96.512</td> </tr> <tr> <td><b>Total des actifs courants .....</b></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;"><b>12.242.039</b></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;"><b>10.572.707</b></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;"><b>8.162.339</b></td> </tr> </tbody> </table>		<b>30 juin 2017<sup>2</sup></b>	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>Actifs</b>				Actifs courants :				Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	185.719	430.712	140.204	Investissements à court terme .....	65.082	42.475	74.290	Opérations et autres créances, net.....	9.351.849	8.330.288	6.025.152	Inventaire, net.....	2.066.091	1.591.315	1.723.224	Actifs dérivés.....	95.809	92.074	82.554	Actifs détenus pour être vendus.....	346.256	-	20.403	Règlements anticipés .....	131.233	85.843	96.512	<b>Total des actifs courants .....</b>	<b>12.242.039</b>	<b>10.572.707</b>	<b>8.162.339</b>
	<b>30 juin 2017<sup>2</sup></b>	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>																																											
<b>Actifs</b>																																														
Actifs courants :																																														
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	185.719	430.712	140.204																																											
Investissements à court terme .....	65.082	42.475	74.290																																											
Opérations et autres créances, net.....	9.351.849	8.330.288	6.025.152																																											
Inventaire, net.....	2.066.091	1.591.315	1.723.224																																											
Actifs dérivés.....	95.809	92.074	82.554																																											
Actifs détenus pour être vendus.....	346.256	-	20.403																																											
Règlements anticipés .....	131.233	85.843	96.512																																											
<b>Total des actifs courants .....</b>	<b>12.242.039</b>	<b>10.572.707</b>	<b>8.162.339</b>																																											

<sup>1</sup> Les informations financières historiques importantes sélectionnées ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NHI pour la période de 6 mois se clôturant au 30 juin 2017.

<sup>2</sup> Les informations financières ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NHI pour la période de 6 mois se clôturant au 30 juin 2017.

Élément	Titre			
<b>Bilans consolidés</b>				
<b>Au 30 juin et au 31 décembre</b>				
<b>(en milliers de dollars américains, sauf la valeur nominale du capital social et les actions)</b>				
		<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2017<sup>2</sup></b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Actifs non courants :</b>				
Biens, usine et équipement, net .....		5.054.208	5.329.648	5.257.119
Préfinancement des régimes de prévoyance .....		248.907	178.183	29.179
Investissements dans des joint ventures et sociétés associées.....		53.308	8.621	5.780
Actifs d'impôt différés .....		922.561	918.928	995.885
Actifs financiers .....		4.467.709	4.226.938	3.927.548
Écart d'acquisition.....		17.015.844	17.097.741	17.085.873
Immobilisations incorporelles .....		1.228.610	1.188.159	1.310.781
<b>Total des actifs non courants .....</b>		<b>28.991.147</b>	<b>28.948.218</b>	<b>28.612.165</b>
<b>Total des actifs .....</b>		<b>41.233.186</b>	<b>39.520.925</b>	<b>36.774.504</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants :</b>				
Opérations et autres dettes.....		1.719.790	1.837.626	1.568.668
Passifs financiers .....		6.874.309	6.009.843	4.610.326
Réserves .....		121.287	115.012	76.041
Passifs dérivés .....		712.423	873.081	855.522
Passif d'impôt sur les revenus actuel.....		342.302	83.628	53.601
Charges à payer .....		1.368.569	1.538.798	1.373.086
<b>Total des passifs courants .....</b>		<b>11.138.680</b>	<b>10.457.988</b>	<b>8.537.244</b>
<b>Passifs non courants :</b>				
Passifs financiers .....		6.402.697	6.254.350	7.824.790
Engagements au titre de prestations dues au personnel .....		1.774.038	1.785.210	1.824.006
Passifs d'impôt différés .....		2.373.377	2.322.198	2.195.104
Réserves .....		145.815	98.640	51.163
Autres passifs accumulés.....		2.232.316	2.223.484	1.910.345
<b>Total des passifs non courants .....</b>		<b>12.928.243</b>	<b>12.683.882</b>	<b>13.805.408</b>
<b>Total des passifs .....</b>		<b>24.066.923</b>	<b>23.141.870</b>	<b>22.342.652</b>
<b>Capitaux propres :</b>				
Capital social d'une valeur nominale de 100\$ Autorisé, émis et en circulation, 1 000 actions.....		100	100	100
Capital versé supplémentaire.....		5.624.297	5.624.297	5.624.297
Autres réserves de capitaux propres .....		(949.151)	(1.010.767)	(1.173.966)
Revenus accumulés .....		12.491.017	11.765.425	9.981.421
<b>Total des capitaux propres .....</b>		<b>17.166.263</b>	<b>16.379.055</b>	<b>14.431.852</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres .....</b>		<b>41.233.186</b>	<b>39.520.925</b>	<b>36.774.504</b>
<b>Déclarations de revenus consolidées</b>				
<b>Pour la période de 6 mois clôturée le 30 juin et les exercices clôturés le 31 décembre</b>				
<b>(en milliers de dollars américains)</b>				
		<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2016<sup>2</sup></b>	<b>2017<sup>2</sup></b>	<b>2016</b>
				<b>31</b>
				<b>décembre</b>
				<b>2015</b>
Ventes.....		10.241.640	10.223.521	22.069.217
Coût des marchandises vendues .....		(5.599.017)	(5.601.309)	(11.963.856)
Frais de distribution.....		(956.343)	(979.726)	(1.984.555)
Frais de marketing, généraux et administratifs .....		(1.908.617)	(1.832.089)	(3.753.965)
Royalties versées à des sociétés affiliées.....		(560.963)	(558.075)	(1.214.361)
Autre revenu net d'exploitation (dépendances).....		6.359	(87.508)	(117.683)
<b>Bénéfice d'exploitation des opérations.....</b>		<b>1.223.059</b>	<b>1.164.814</b>	<b>3.034.797</b>
Autres dépenses nettes d'exploitation .....		(8.136)	(483)	(9.634)
<b>Bénéfice d'exploitation .....</b>		<b>1.214.923</b>	<b>1.164.331</b>	<b>3.025.163</b>
Dépenses financières nettes .....		(109.343)	(86.545)	(211.922)
Quote-part au résultat des sociétés associées et joint ventures .....		1.723	4.822	3.157
<b>Revenu des activités poursuivies avant impôts .....</b>		<b>1.107.303</b>	<b>1.082.608</b>	<b>2.816.398</b>
				<b>2.600.893</b>

Élément	Titre				
<b>Déclarations de revenus consolidées</b>					
<b>Pour la période de 6 mois clôturée le 30 juin et les exercices clôturés le 31 décembre</b>					
<b>(en milliers de dollars américains)</b>					
		<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31</b>
		<b>2016<sup>2</sup></b>	<b>2017<sup>2</sup></b>	<b>2016</b>	<b>décembre</b>
					<b>2015</b>
Dépenses d'impôt.....		(441.210)	(357.016)	(1.045.947)	(678.205)
<b>Revenu des activités poursuivies</b> .....		<b>666.093</b>	<b>725.592</b>	<b>1.770.451</b>	<b>1.922.688</b>
Revenu des opérations abandonnées, net d'impôt.....		12.958	-	13.553	159
<b>Revenu net</b> .....		<b>679.051</b>	<b>725.592</b>	<b>1.784.004</b>	<b>1.922.847</b>
<i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i>					
Il n'y a pas eu de modification de la position financière ou d'opération de NHI et ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 30 juin 2016, <sup>3</sup> date des états financiers les plus récemment publiés de NHI et il n'y a pas eu de modification importante des perspectives de NHI depuis le 31 décembre 2016 date des états financiers vérifiés les plus récemment publiés de NHI.					
<b>NFI:</b>					
Les informations financières indiquées ci-dessous ont respectivement été extraites sans ajustement significatif des états financiers intermédiaires non audités de NFI dans le Rapport Financier Semestriel pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin 2016 et des états financiers audités dans le Rapport Financier Annuel de NFI pour l'exercice financier clôturant au 31 décembre 2016, préparés conformément aux Normes Comptables Internationales (International Accounting Standards-IAS 34) – Normes d'Information Financière Intermédiaire et d'Information Financière Internationale (Interim Financial Reporting and International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne. <sup>4</sup>					
<b>Bilan</b>					
<b>Au 30 juin et au 31 décembre</b>					
<b>(en milliers d'euros)</b>					
		<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2016<sup>5</sup></b>	<b>2017<sup>5</sup></b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Actifs</b>					
<b>Actif à court terme</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....		150.252	171.839	178.648	159.710
Actifs dérivés détenus .....		132.176	35.247	167.511	45.497
Prêts et avances aux sociétés du Groupe Nestlé .....		8.816.296	7.180.232	7.149.165	8.420.086
Prêts et avances à des tiers.....		-	100.000	100.000	-
Autres actifs .....		127.577	1.071	1.050	898
<b>Total des actifs</b> .....		<b>9.226.301</b>	<b>7.488.389</b>	<b>7.596.374</b>	<b>8.626.191</b>
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances aux sociétés du Groupe Nestlé .....		1.689.447	1.947.152	2.192.409	2.212.900
Prêts et avances à des tiers.....		100.000	-	-	100.000
Biens, usine et équipement .....		18	9	13	22
<b>Total des actifs non courants</b> .....		<b>1.789.465</b>	<b>1.947.161</b>	<b>2.192.422</b>	<b>2.312.922</b>
<b>Total des actifs</b> .....		<b>11.015.766</b>	<b>9.435.550</b>	<b>9.788.796</b>	<b>10.939.113</b>
<b>Passifs</b>					
<b>Passifs courants</b>					
Découverts bancaires.....		128	-	-	6.865
Passifs dérivés .....		21.838	104.767	13.538	18.439
Prêts et avances des sociétés du Groupe Nestlé.....		2.595.711	1.215.187	2.446.668	4.073.646
Titres de créance émis .....		4.338.427	4.216.786	3.427.683	2.774.346
Passifs d'impôt exigibles.....		6.990	4.113	6.902	5.583
Autres passifs .....		50.273	46.741	31.037	80.254
<b>Total des passifs courants</b> .....		<b>7.013.367</b>	<b>5.587.594</b>	<b>5.925.828</b>	<b>6.959.133</b>

<sup>3</sup> Le relevé des modifications non significatives a été mis à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NHI pour la période de 6 mois se clôturant au 30 juin 2017.

<sup>4</sup> Les informations financières historiques importantes sélectionnées ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NFI pour la période de 6 mois se clôturant au 30 juin 2017.

<sup>5</sup> Les informations financières ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NFI pour la période de 6 mois se clôturant au 30 juin 2017.

Élément	Titre				
		<b>Bilan</b>			
		<b>Au 30 juin et au 31 décembre</b>			
		<b>(en milliers d'euros)</b>			
		<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2016<sup>5</sup></b>	<b>2017<sup>5</sup></b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Titres de créance émis .....		3.975.220	3.816.512	3.836.228	3.957.834
<b>Total des passifs non courants</b> .....		<b>3.975.220</b>	<b>3.816.512</b>	<b>3.836.228</b>	<b>3.957.834</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>10.988.587</b>	<b>9.404.106</b>	<b>9.762.056</b>	<b>10.916.967</b>
<b>Capitaux propres</b>					
Capital-actions.....		440	440	440	440
Prime d'émission.....		2.000	2.000	2.000	2.000
Réserve de couverture .....		423	1.068	1.604	1.019
Réserve disponible à la vente .....		1	-	1	3
Réserve légale .....		44	44	44	44
Autre réserve .....		3.081	2.962	3.081	2.543
Bénéfices non répartis .....		21.190	24.930	19.570	16.097
<b>Total des capitaux propres imputables aux actionnaires de la société</b> .....		<b>27.179</b>	<b>31.444</b>	<b>26.740</b>	<b>22.146</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres</b> .....		<b>11.015.766</b>	<b>9.435.550</b>	<b>9.788.796</b>	<b>10.939.113</b>
		<b>Compte de résultats</b>			
		<b>Pour la période de 6 mois clôturée le 30 juin et les exercices clôturés au 31 décembre</b>			
		<b>(en milliers d'euros)</b>			
		<b>30 juin</b>	<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2016<sup>5</sup></b>	<b>2017<sup>5</sup></b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenu des intérêts.....		100.728	86.748	201.323	276.831
Frais d'intérêts .....		(28.882)	(20.696)	(53.206)	(120.235)
Revenu net des intérêts.....		71.846	66.052	148.117	156.596
Revenu net des frais et commissions (dépenses) aux sociétés du Groupe Nestlé.....		113.078	26.222	32.050	(77.407)
Autres dépenses d'exploitation.....		(173.882)	(82.160)	(166.297)	(64.803)
<b>Revenu d'exploitation</b> .....		<b>11.042</b>	<b>10.114</b>	<b>13.870</b>	<b>14.386</b>
Frais administratifs .....		(732)	(714)	(1.219)	(1.477)
<b>Bénéfice avant impôts</b> .....		<b>10.310</b>	<b>9.400</b>	<b>12.651</b>	<b>12.909</b>
Impôts.....		(4.679)	(4.159)	(8.640)	(6.720)
<b>Bénéfice pour la période imputable aux actionnaires de la société</b> .....		<b>5.631</b>	<b>5.241</b>	<b>4.011</b>	<b>6.189</b>
<i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i>					
Il n'y a eu aucune modification importante de la position financière ou des opérations de NFI depuis le 30 juin 2017, <sup>6</sup> date des états financiers de NFI les plus récemment publiés et il n'y a eu aucune modification négative importante des perspectives de NFI depuis le 31 décembre 2016, date des états financiers vérifiés de NFI les plus récemment publiés.					
<b>B.13</b>	<b>Événements ayant un impact sur la solvabilité de l'Émetteur</b>	Sans objet ; il n'y a pas eu d'événement récent particulier à l'Émetteur qui est dans une mesure importante pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur.			
<b>B.14</b>	<b>Dépendance d'autres entités du groupe</b>	NHI dépend des résultats de ses filiales directes et indirectes qui exercent principalement des activités de fabrication et de vente de produits alimentaires, boissons et produits d'entretien animalier et polices d'assurance-vie pour les jeunes. NFI dépend des résultats des membres du Groupe Nestlé auxquels NFI fournit un financement sous forme de prêts, facilités ou garanties.			

<sup>6</sup> Le relevé des modifications non significatives a été mis à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de NFI pour la période de 6 mois clôturant au 30 juin 2017.

Élément	Titre	
B.15	Activités principales	NHI agit principalement en tant que société de holding pour ses filiales directes et indirectes qui exercent principalement des activités de fabrication et de vente de produits alimentaires, boissons et produits d'entretien animalier et polices d'assurance-vie pour les jeunes. Ces entreprises ont des revenus en provenance de tous les États-Unis. L'activité commerciale principale de NFI est le financement des membres du Groupe Nestlé. NFI lève des fonds et prête à d'autres membres du Groupe Nestlé.
B.16	Contrôle des actionnaires	L'Émetteur est détenu et contrôlé à hauteur de 100 % (directement dans le cas de NFI et indirectement dans le cas de NHI) par le Garant.
B.17	Notations de crédit	Les obligations à long terme de premier rang des Émetteurs, qui présentent l'avantage d'une garantie du Garant ont reçu la notation AA- (stable) de Standard & Poor's Credit Market Services France SAS (« Standard & Poor's ») <sup>7</sup> et Aa2 de Moody's France SAS (« Moody's »). Chaque agence Standard & Poor's est établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément à la Réglementation (CE) N° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit, telle que modifiée. Voir aussi « Notations de crédit » ci-dessous en ce qui concerne le Garant. <b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Les Obligations qui seront émises [ne sont pas]/[ont été]/[devaient être] notées [ ] par [ ] et [ ] par [ ].] Une notation de titre n'est pas une recommandation d'acheter, vendre ou détenir des titres et peut faire l'objet d'une suspension, réduction ou retrait à n'importe quel moment de la part de l'agence de notation qui l'a émise.
B.18	Description de la garantie	Les Obligations émises par NFI seront garanties par le Garant et les Obligations émises par NHI peuvent ou non bénéficier d'une garantie accordée par le Garant. Chaque Garantie constitue une obligation directe, inconditionnelle, non garantie (soumise aux dispositions négatives de sûreté de la Condition 3) et non subordonnée du Garant et se classera à égalité avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées présentes et futures en circulation du Garant (autres que des obligations obligatoirement préférées par le droit s'appliquant aux sociétés de façon générale). <b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Les Obligations ne sont pas garanties.] / [Le paiement du montant principal et des intérêts sur deux ans en ce qui concerne chaque Obligation est garanti de façon inconditionnelle et irrévocable par le Garant.]
B.19	Nom légal et commercial du Garant Domiciliation/ forme juridique/ législation/pays de constitution Informations sur la tendance  Description du Groupe Prévision ou estimation de bénéfice Qualifications du rapport d'audit	Nestlé S.A.  Le Garant est une société à durée illimitée, constituée conformément au Code suisse des obligations et enregistrée dans le Registre commercial suisse du canton de Zug et du canton de Vaud. Le Garant est domicilié en Suisse.  Le contexte commercial mondial est resté un défi en 2016 et continuera à représenter un défi en 2017. Le Groupe Nestlé est bien positionné avec des marques fortes, de bonne qualité, qui sont appréciées des consommateurs mais n'importe quelle évolution négative de l'économie mondiale pourrait avoir un impact sur la demande des consommateurs.  Le Garant est l'ultime société de holding du Groupe Nestlé. Sans objet ; il n'y a aucune prévision ni estimation de bénéfice dans le Prospectus de Base de l'Émetteur. Sans objet ; il n'y a de réserve dans aucun des rapports d'audit relatifs aux informations financières historiques du Garant au début des et pour les douze mois clôturant au 31 décembre 2016 et 2015 respectivement.

<sup>7</sup> Les Obligations à long terme de premier rang des Émetteurs qui présentent l'avantage d'une garantie du Garant ont reçu la notation AA- de Standard & Poor's Credit Market Services France SAS.

Élément	Titre			
	<b>Informations financières essentielles historiques sélectionnées du Garant:</b>			
	Les informations financières indiquées ci-dessous ont été extraites respectivement sans ajustement significatif des états financiers intermédiaires consolidés et non audités du Garant pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin 2017 dans le Rapport Financier Semestriel (janvier-juin 2017) et les états financiers consolidés audités du Garant pour l'exercice financier se clôturant au 31 décembre 2016, préparés conformément aux Normes Comptables Internationales ( <i>International Accounting Standard IAS-34</i> ) – Normes d'Information Financière Intermédiaire et d'Information Financière Internationale ( <i>Interim Financial Reporting and International Financial Reporting Standards</i> ) telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil International des Normes Comptables ( <i>International Accounting Standards Board</i> ). <sup>8</sup>			
	<b>Bilans consolidés</b>			
	<b>Au 30 juin et au 31 décembre</b>			
	<b>(en millions de francs suisses)</b>			
		<b>30 juin</b>	<b>31 décembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2017<sup>9</sup></b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>Actifs</b>			
	Actifs courants			
	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	3.954	7.990	4.884
	Investissements à court terme .....	1.039	1.306	921
	Inventaire.....	9.474	8.401	8.153
	Opérations et autres créances .....	11.779	12.411	12.252
	Règlements anticipés et revenu cumulé.....	872	573	583
	Actifs dérivés .....	277	550	337
	Créances d'impôt courantes .....	905	786	874
	Actifs détenus pour être vendus.....	338	25	1.430
	<b>Total des actifs courants .....</b>	<b>28.638</b>	<b>32.042</b>	<b>29.434</b>
	Actifs non courants			
	Biens, usine et équipement .....	25.954	27.554	26.576
	Écart d'acquisition.....	31.410	33.007	32.772
	Immobilisations incorporelles .....	19.685	20.397	19.236
	Investissements dans des joint ventures et sociétés associées .....	11.104	10.709	8.675
	Actifs financiers .....	5.696	5.719	5.419
	Préfinancement des régimes de prévoyance .....	308	310	109
	Créances d'impôt courantes .....	115	114	128
	Actifs d'impôt différés .....	1.920	2.049	1.643
	<b>Total des actifs non courants .....</b>	<b>96.192</b>	<b>99.859</b>	<b>94.558</b>
	<b>Total des actifs .....</b>	<b>124.830</b>	<b>131.901</b>	<b>123.992</b>
	<b>Passifs et capitaux propres</b>			
	Passifs courants			
	Dette financière .....	14.108	12.118	9.629
	Opérations et autres dettes.....	15.719	18.629	17.038
	Revenus cumulés et différés .....	3.678	3.855	3.673
	Réserves .....	611	620	564
	Passifs dérivés .....	1.165	1.068	1.021
	Passifs d'impôt sur le revenu exigibles .....	1.074	1.221	1.124
	Passifs directement associés aux actifs détenus pour être vendus ...	7	6	272
	<b>Total des passifs courants .....</b>	<b>36.362</b>	<b>37.517</b>	<b>33.321</b>
	Passifs non courants			
	Dette financière .....	10.879	11.091	11.601
	Engagements au titre de prestations dues au personnel .....	7.405	8.420	7.691
	Réserves .....	2.519	2.640	2.601
	Passifs d'impôt différés .....	3.771	3.865	3.063
	Autres dettes .....	2.084	2.387	1.729
	<b>Total des passifs non courants .....</b>	<b>26.658</b>	<b>28.403</b>	<b>26.685</b>
	<b>Total des passifs .....</b>	<b>63.020</b>	<b>65.920</b>	<b>60.006</b>

<sup>8</sup> Les informations financières historiques importantes sélectionnées ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Financier Semestriel de Nestlé S.A. janvier-juin 2017.

<sup>9</sup> Les informations financières ont été mises à jour à l'aide de la publication du Rapport Semestriel de Nestlé S.A. janvier-juin 2017.

Élément	Titre			
<b>Bilans consolidés</b>				
<b>Au 30 juin et au 31 décembre</b>				
<b>(en millions de francs suisses)</b>				
		<b>30 juin 2017<sup>9</sup></b>	<b>31 décembre 2016</b>	<b>31 décembre 2015</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital-actions.....		311	311	319
Actions propres .....		(1.084)	(990)	(7.489)
Réserve de conversion.....		(21.386)	(18.799)	(19.851)
Autres réserves .....		1.278	1.198	1.345
Revenus non distribués.....		81.543	82.870	88.014
<b>Total des capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère.....</b>		<b>60.662</b>	<b>64.590</b>	<b>62.338</b>
Participations ne donnant pas le contrôle .....		1.148	1.391	1.648
<b>Total des capitaux propres .....</b>		<b>61.810</b>	<b>65.981</b>	<b>63.986</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres .....</b>		<b>124.830</b>	<b>131.901</b>	<b>123.992</b>
<b>Déclarations de revenus consolidées</b>				
<b>Pour la période de 6 mois clôturée au 30 juin et les exercices clôturés au 31 décembre</b>				
<b>(en millions de francs suisses)</b>				
		<b>30 juin 2016<sup>9</sup></b>	<b>30 juin 2017<sup>9</sup></b>	<b>31 décembre 2016</b>
				<b>31 décembre 2015</b>
<b>Ventes.....</b>		<b>43.155</b>	<b>43.023</b>	<b>89.469</b>
Autre revenu.....		145	164	317
Coût des marchandises vendues .....		(21.230)	(21.408)	(44.199)
Frais de distribution .....		(3.946)	(4.014)	(8.059)
Frais administratifs et de marketing .....		(10.496)	(10.149)	(21.485)
Frais de recherche et développement .....		(820)	(818)	(1.736)
Autre revenu des opérations.....		50	59	99
Autres dépenses des opérations.....		(247)	(408)	(713)
<b>Bénéfice d'exploitation des opérations .....</b>		<b>6.611</b>	<b>6.449</b>	<b>13.693</b>
Autre revenu d'exploitation .....		85	180	354
Autres dépenses d'exploitation .....		(212)	(158)	(884)
<b>Bénéfice d'exploitation.....</b>		<b>6.484</b>	<b>6.471</b>	<b>13.163</b>
Revenu financier .....		56	73	121
Dépense financière.....		(384)	(374)	(758)
<b>Bénéfices avant impôts, sociétés associées et joint venture .....</b>		<b>6.156</b>	<b>6.170</b>	<b>12.526</b>
Taxes.....		(2.285)	(1.678)	(4.413)
Revenu des sociétés associées et joint ventures .....		422	563	770
<b>Bénéfice de la période .....</b>		<b>4.293</b>	<b>5.055</b>	<b>8.883</b>
dont imputable à des participations ne donnant pas le contrôle .....		193	166	352
dont imputable aux actionnaires de la société mère (bénéfice net).....		4.100	4.889	8.531
<b>En pourcentages des ventes</b>				
Bénéfice d'exploitation des opérations .....		15,3%	15,0%	15,3%
Bénéfice de la période imputable aux actionnaires de la société mère (bénéfice net) .....		9,5%	11,4%	9,5%
<b>Revenus par action (en francs suisses)</b>				
Revenus de base par action .....		1,33	1,58	2,76
Revenus dilués par action.....		1,33	1,57	2,75
<i>Déclarations d'absence de modification importante ou négative</i>				
Il n'y a pas eu de modification de la position financière ou d'opération du Garant et de ses filiales consolidées (considérées comme un tout) depuis le 30 juin 2017, <sup>10</sup> date des états financiers du Garant les plus récemment publiés et il n'y a pas eu de modification importante des perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2016, date des états financiers vérifiés les plus récemment publié du Garant.				

<sup>10</sup> Le relevé des modifications non significatives a été mis à jour à l'aide de la publication du Rapport Semestriel de Nestlé S.A. janvier-juin 2017.

Élément	Titre	
	<b>Événements ayant un impact sur la solvabilité du Garant</b>	Sans objet ; il n'y a pas eu d'événement récent particulier au Garant qui est dans une mesure importante pertinent pour l'évaluation de la solvabilité du Garant.
	<b>Dépendance d'autres entités du groupe</b>	Le Garant est la société de holding finale du Groupe Nestlé (y compris NHI et NFI). Par conséquent, tous les actifs du Garant sont composés substantiellement de ses participations dans ses filiales. Le Garant dépend par conséquent des résultats de ses filiales directes et indirectes qui exercent des activités de fabrication et de vente d'aliments et de boissons ainsi que des produits liés au secteur de la nutrition, de la santé et du bien-être. Le Garant dépend aussi des résultats de ses filiales dans la mesure où il émet des garanties en ce qui les concerne. Les obligations de paiement en vertu de la Garantie des Obligations du Garant seront structurellement subordonnées à quelque obligation de paiement due par les filiales du Garant envers leurs créanciers.
	<b>Activités principales</b>	Le Garant agit principalement en tant que société de holding du Groupe Nestlé qui fabrique et vend des aliments et des boissons ainsi que des produits liés au secteur de la nutrition, de la santé et du bien-être.
	<b>Contrôle des actionnaires</b>	Le Garant est une société cotée en bourse et ses actions sont cotées à la Bourse Suisse SIX. Conformément aux Statuts du Garant, aucune personne ni entité ne peut (i) être enregistrée (directement ou indirectement par le biais de personnes désignées) avec des droits de vote dépassant les 5 % du capital-actions du Garant tel qu'il est consigné dans le registre du commerce ou (ii) lors des assemblées générales du Garant exercer directement ou indirectement des droits de vote en ce qui concerne ses propres actions ou des actions représentées par procuration, dépassant 5 % du capital-actions du Garant. N'importe quel actionnaire détenant des actions du Garant représentant 3 % ou plus du capital-actions du Garant doit révéler sa participation conformément à la Loi suisse sur l'infrastructure des marchés financiers.
	<b>Notations de crédit</b>	Les Obligations d'emprunt à long terme de premier rang du Garant ont reçu la notation AA- (stable) de Standard & Poor's <sup>7</sup> et Aa2 (stable) de Moody's. Une notation de titre n'est pas une recommandation d'acheter, vendre ou détenir des titres et peut faire l'objet d'une suspension, réduction ou retrait à n'importe quel moment de la part de l'agence de notation qui l'a émise.

### Section C – Obligations

Élément	Titre	
<b>C.1</b>	<b>Description des Obligations /ISIN</b>	Les Obligations décrites dans cette section sont des titres de créance d'une Valeur Nominale de moins de 100.000 € (ou leur équivalent dans une autre devise). Les Obligations peuvent être des Obligations à taux fixe, des Obligations à taux flottant, des Obligations à coupon zéro ou une combinaison de ce qui précède. <b>Résumé spécifique à l'émission :</b> Les Obligations sont des Obligations à [ ] [[ ] pour cent /Taux flottant/Coupon zéro] dus [ ] Les Obligations ont une Valeur Nominale de [ ] Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières (ISIN) : [ ]
<b>C.2</b>	<b>Devise</b>	La devise de chaque Série d'Obligations sera convenue entre l'Émetteur et l'Opérateur concerné au moment de l'émission. <b>Résumé spécifique à l'émission :</b> La devise de cette Série d'Obligations est [ ]
<b>C.5</b>	<b>Transférabilité</b>	Il n'y a pas de restriction quant à la libre transférabilité des Obligations.
<b>C.8</b>	<b>Droits liés aux Obligations et rang</b>	Les Obligations émises dans le cadre du Programme reprendront dans leurs conditions générales, entre autres, les matières suivantes : <b>Statut des Obligations (Notation)</b> Les Obligations constitueront des obligations directes, inconditionnelles, non garanties (soumises aux dispositions relatives à la sûreté négative de la Condition 3) et non subordonnées de l'Émetteur et se classeront à égalité et proportionnellement sans préférence entre elles avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées présentes et futures en circulation de l'Émetteur en question en circulation à ce moment-là (autres que des obligations obligatoirement préférées par le droit).

Élément	Titre	
		<p><b>Imposition</b></p> <p>Tous les paiements relatifs aux Obligations seront effectués sans retenue ni déduction de, ou en tenant compte de, taxes ou autres charges imposées par une autorité ou une agence gouvernementale (i) si l'Émetteur est NHI, au États-Unis, (ii) si l'Émetteur est NFI, au Luxembourg, et (iii) si les Obligations sont garanties par le Garant, en Suisse, sauf si cette retenue ou déduction est requise par la loi.</p> <p>Si cette retenue ou déduction est requise, l'Émetteur devra payer des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits, sous réserve de certaines exceptions limitées.</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Obligations seront soumis aux déductions ou retenues requises par les dispositions du droit de l'impôt sur le revenu fédéral américain, communément appelée la Loi américaine de conformité de l'impôt sur les comptes étrangers (U.S. Foreign Account Tax Compliance Act - « FATCA ») et tous autres accords intergouvernementaux (et les règles d'exécution y liées) relatifs à la FATCA, et aucun autre montant supplémentaire ne sera payé pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.</p> <p><b>Sûreté négative</b></p> <p>Les conditions des Obligations contiennent une disposition de sûreté négative qui interdit à l'Émetteur, et lorsque l'émission des Obligations est garantie par le Garant, au Garant, de créer des sûretés sur ses revenus ou actifs présents ou futurs pour garantir un endettement représenté ou avéré par des obligations, titres ou autres qui sont, ou sont susceptibles d'être cotés sur une bourse reconnue, sous réserve de certaines exceptions indiquées.</p> <p><b>Cas de manquements</b></p> <p>Les conditions des Obligations contiennent, entre autres, les cas de manquements suivants :</p> <p>(a) manquement de l'Émetteur de payer tout montant principal, intérêt ou autre montant relatif aux Obligations, de façon continue pendant une durée indiquée ;</p> <p>(b) non réalisation ou non-respect par l'Émetteur d'une condition ou d'une autre disposition des Obligations (autre que l'engagement de payer le montant principal et les intérêts) de façon continue pendant une durée indiquée ;</p> <p>(c) manquement de payer par l'Émetteur, certaines filiales principales de l'Émetteur, ou si les Obligations sont garanties par le Garant, par le Garant, certains types d'endettement (sous réserve d'un seuil cumulé de USD 100.000.000) si ce manquement se poursuit au-delà d'une période de grâce applicable ou tout endettement pour de l'argent emprunté sera payable avant sa date d'échéance suite à une accélération de maturité causée par l'apparition d'un manquement, sauf si l'existence de ce manquement est contestée de bonne foi et que des procédures ont été engagées auprès des tribunaux compétents et qu'aucune décision n'a été rendue lors de ces procédures ;</p> <p>(d) des événements relatifs à la liquidation, cessation d'activité, administration, insolvabilité et accords avec les créanciers de l'Émetteur, certaines filiales principales de l'Émetteur, ou si les Obligations sont garanties par le Garant, du Garant, sous réserve de certaines exceptions ; et</p> <p>(e) la Garantie du Garant cesse d'être légale, valide et contraignante et applicable conformément à ses conditions ou le Garant conteste ou rejette la validité de sa Garantie.</p> <p><b>Assemblées</b></p> <p>Les conditions des Obligations contiennent des dispositions de convocation d'assemblées des actionnaires de ces Obligations afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts de façon générale. Ces dispositions permettent à des majorités définies de lier tous les actionnaires, y compris les actionnaires qui n'ont ni assisté ni voté lors de l'assemblée en question et les actionnaires qui ont voté de façon contraire à la majorité.</p> <p><b>Droit applicable aux Obligations</b> Droit anglais.</p> <p><b>Droit applicable à la Garantie</b> Droit suisse.</p>

Élément	Titre	
C.9	Intérêt/ Remboursement	<p><b>Intérêt</b> Les Obligations peuvent porter des intérêts ou non. Les Obligations portant des intérêts porteront des intérêts payables à un taux fixe ou à un taux flottant.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Les Obligations portent des intérêts [à partir de leur date d'émission] au taux fixe de [ ] pour cent par an. Le rendement des Obligations est de [ ] pour cent par an. Les Intérêts seront payés [deux fois par an]/[une fois par an] à terme échu le [ ] de chaque année, jusqu'à la Date d'échéance comprise. Le premier versement d'intérêts aura lieu le [ ].]</p> <p>[Les Obligations portent des intérêts [à partir de leur date d'émission] à des taux flottants calculés en référence à [précisez le taux de référence] [plus/moins] une marge de [ ] pour cent. Les intérêts seront payés [tous les trimestres] à terme échu le [ ], [ ], [ ], et [ ] chaque année [ , sous réserve d'ajustement des jours non ouvrables]. Le premier versement d'intérêts aura lieu le [ ].]</p> <p>[Les Obligations sont des Obligations à coupon zéro et ne portent pas d'intérêt [et seront offertes et vendues à un prix réduit par rapport à leur valeur nominale].]</p> <p><b>Remboursement</b> Les conditions dans lesquelles les Obligations peuvent être remboursées (y compris la date d'Echéance et le prix auquel elles seront rachetées à la date d'Echéance, ainsi que les dispositions relatives à un remboursement anticipé au choix de l'Émetteur (en totalité ou en partie) et/ou des détenteurs des Obligations) seront convenus entre l'Émetteur concerné et l'/les Opérateur(s) concerné(s) au moment de l'émission des Obligations concernées.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [La Date d'Echéance des Obligations sera [ ].]</p> <p>Sous réserve d'un achat et d'une annulation ou d'un remboursement anticipé, les Obligations seront remboursées le [ ] au [montant nominal]/[ ] pour cent de leur montant nominal]. [Les Obligations peuvent être remboursées de façon anticipée pour des raisons fiscales, un changement de direction de l'Émetteur [ou [précisez si autre]] à [indiquez le prix de remboursement anticipé [[nominal]/[nominal ou, si plus élevé, le prix auquel le rendement de remboursement brut sur les Obligations est égal au rendement de remboursement brut sur le taux obligataire de référence et une marge de [ ]]] et les montants de remboursement maximum et minimum, si applicables.]</p> <p><b>Représentants des détenteurs</b> Aucun fiduciaire n'a été désigné pour agir en tant que fiduciaire des détenteurs des Obligations.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Citibank, N.A., agissant par le biais de sa filiale londonienne, a été désignée comme agent d'émission et principal agent payeur et agent de calcul en ce qui concerne les Titres.]</p> <p>[Les Obligations enregistrées émises par NHI sont émises sous réserve, et avec le bénéfice d'un contrat d'agence amendé et mis à jour conclu entre NHI, Citigroup Global Markets Deutschland AG en tant qu'agent de registre et de transfert et Citibank, N.A., filiale londonienne en tant qu'agent de transfert et agent payeur.]</p>
C.10	Composant dérivé	Sans objet : les Obligations ne sont pas des instruments dérivés.
C.11	Cotation/ Distribution	<p><b>Cotation</b> Les Obligations peuvent être admises à la Liste Officielle de l'autorité boursière du Royaume-Uni (UK Listing Authority) et admises à la négociation sur le marché réglementé du London Stock Exchange.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Une demande d'admission pour les Obligations [a été][sera] faite par l'Émetteur (ou pour son compte) afin qu'elles soient admises à la Liste Officielle de l'autorité boursière du Royaume-Uni (UK Listing Authority) et admises à la négociation sur le marché réglementé du London Stock Exchange.]</p> <p><b>Distribution</b> [Les Obligations peuvent être proposées au public en [ ] pendant la Période d'Offre.] [Les Obligations sont vendues uniquement à [ ] [et [ ]].]</p>

## Section D – Risques

Élément	Titre	
D.2	<b>Risques principaux qui sont spécifiques à l'Émetteur et au Garant</b>	<p>Les risques principaux concernant l'Émetteur correspondant et le Garant sont indiqués ci-dessous :</p> <p>(a) le Groupe est vulnérable aux atteintes de la marque. Un quelconque évènement majeur déclenché par un problème sérieux de sécurité alimentaire ou par un autre problème sérieux de conformité pourrait avoir un impact négatif sur la réputation ou l'image de marque du Groupe qui peut avoir pour conséquence la perte du revenu associé aux marques touchées et des coûts plus élevés pour trouver une solution à ces circonstances, y compris ceux associés à des rappels de produits ;</p> <p>(b) la réussite du Groupe dépend en partie de l'anticipation des goûts et des habitudes alimentaires des consommateurs et d'une offre de produits qui correspondent à leurs préférences. Les ventes ou marges du Groupe peuvent être affectées défavorablement de manière importante par la concurrence ou l'incapacité à réagir à des changements rapides dans les préférences des consommateurs ou à offrir des produits attractifs de haute qualité ;</p> <p>(c) les affaires du Groupe sont soumises à un certain caractère saisonnier et des conditions météorologiques défavorables peuvent avoir un impact sur les ventes ;</p> <p>(d) le secteur alimentaire, y compris le Groupe, fait face au défi mondial de l'obésité en augmentation rapide ;</p> <p>(e) le Groupe dépend d'un approvisionnement durable d'un nombre de matières premières, de matériel d'emballage et de services. S'approvisionner dans le monde entier en matières premières expose le Groupe aux variations de prix et aux incertitudes d'approvisionnement qui sont soumis à des facteurs tels que la volatilité des prix du marché des matières premières, les variations des devises, les changements de programmes agricoles gouvernementaux, les conditions de récolte et météorologiques, les maladies affectant les cultures, les rendements des cultures, les cultures alternatives et les valeurs des produits dérivés. Les variations des prix de la matière de base sous-jacente peuvent avoir pour conséquence des augmentations inattendues des coûts des matières premières et de l'emballage et le Groupe peut être dans l'incapacité de refléter entièrement ces augmentations en augmentant les prix sans souffrir de volumes, revenus et revenu d'exploitation réduits ;</p> <p>(f) la contamination accidentelle ou malveillante de matières premières ou de produits dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir pour conséquence la perte de produits, un retard d'approvisionnement, la perte de parts de marché, des coûts financiers et des conséquences négatives sur la santé des consommateurs ou une perte de réputation ;</p> <p>(g) le Groupe dépend d'un(e) fabrication/approvisionnement durable de produits finis pour toutes les catégories de produits. Les installations de fabrication du Groupe peuvent être perturbées pour des raisons dépassant le contrôle du Groupe qui peuvent inclure des risques naturels ou extrêmes, des incendies, des fournitures de matériels ou de services, des défaillances des systèmes, des actions de la main d'œuvre, une instabilité politique, des problèmes environnementaux ou des maladies contagieuses. Un évènement majeur touchant une des usines essentielles du Groupe, un fournisseur important, un sous-traitant, un co-packer et/ou une installation d'entreposage peut potentiellement mener à une rupture d'approvisionnement et affecter les résultats financiers du Groupe ;</p> <p>(h) la sécurité, l'instabilité politique, le juridique et le régulateur, le fiscal, le macroéconomique, le commerce extérieur, le travail, les risques liés à l'infrastructure et/ou événements tels que les maladies contagieuses peuvent aussi affecter la capacité du Groupe à fonctionner et peuvent mener à une rupture d'approvisionnement et affecter les résultats financiers du Groupe ; et</p> <p>(i) le Groupe émet une dette à terme pour lever des fonds et dépend d'un large accès aux marchés du capital et aux investisseurs. Les variations de la demande d'instruments de dette à terme sur les marchés du capital pourront limiter la capacité du Groupe à financer ses opérations. Le Garant dépend aussi de la volonté des banques de fournir le type de lignes de crédit ou de prêts qui sont utilisés par le Groupe.</p>

Élément	Titre	
D.3	<b>Principaux risques spécifiques aux Obligations</b>	<p>Il existe aussi des risques associés aux Obligations comme un ensemble de risques concernant la structure des Obligations, les risques du marché et les risques relatifs aux Obligations, en incluant généralement :</p> <p>(i) les changements des principaux taux d'intérêt du marché pourront affecter la valeur des Obligations qui portent des intérêts à un taux fixe;</p> <p>(ii) les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé qui peut limiter la valeur du marché des Obligations et un investisseur peut ne pas être capable de réinvestir de produit du remboursement d'une façon qui lui permette d'obtenir un rendement réel similaire ;</p> <p>(iii) les Obligations au porteur avec nouveau certificat d'émission globale et les Obligations enregistrées avec certificat global détenus conformément à la nouvelle structure de conservation peut ne pas satisfaire aux critères d'éligibilité d'Eurosystem ;</p> <p>(iv) les Obligations libellées en Renminbi sont soumises à des risques supplémentaires ; le Renminbi n'est pas librement convertible ou transférable et il existe des restrictions importantes sur le versement de Renminbi en République populaire de Chine (« RPC » (ce qui exclut la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, la région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine et Taïwan) et en dehors de celle-ci qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la liquidité des Obligations libellées en Renminbi ; la disponibilité de Renminbi en dehors de la RPC est limitée, ce qui peut affecter la liquidité de ces Obligations et la capacité de l'Émetteur à se procurer des Renminbi en dehors de la RPC pour couvrir ces Obligations ; si l'Émetteur est incapable de se procurer des Renminbi, il peut payer les détenteurs de ces Obligations en dollars américains ;</p> <p>(v) les Conditions Générales des Obligations peuvent être modifiées sans le consentement de tous les investisseurs dans certaines circonstances;</p> <p>(vi) le détenteur des Obligations peut ne pas recevoir le paiement de la totalité des montants dus en ce qui concerne les Obligations suite à des montants qui sont retenus par l'Émetteur afin de respecter le droit applicable ;</p> <p>(vii) les investisseurs sont exposés au risque des modifications du droit ou de la réglementation affectant la valeur de leurs Obligations ;</p> <p>(viii) la valeur de l'investissement d'un investisseur peut être affectée de façon négative par les variations des taux de change lorsque les Obligations ne sont pas libellées dans la devise de l'investisseur ;</p> <p>(ix) il peut n'y avoir aucun marché secondaire ou un marché secondaire limité pour les Obligations ; et</p> <p>(x) toute notation de crédit attribuée aux Obligations peut ne pas refléter correctement tous les risques associés à un investissement dans les Obligations.</p>

### Section E – Offre

Élément	Titre	
E.2b	<b>Raisons de l'offre et utilisation du produit</b>	<p>Sauf si précisé autrement dans les Conditions Finales, le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé par l'Émetteur pour ses besoins généraux. En plus, dans le cas des Obligations émises par l'Émetteur (si l'Émetteur est NFI) ou des Obligations garanties émises par l'Émetteur (si l'Émetteur est NHI), le produit net de chaque émission d'Obligations sera utilisé par l'Émetteur en dehors de la Suisse à moins que l'utilisation du produit en Suisse soit autorisée par les lois fiscales suisses en vigueur à tout moment sans que les paiements ayant trait à ces Obligations ne deviennent soumis à une retenue ou à une déduction pour une imposition suisse à la source résultant d'une telle utilisation du produit en Suisse.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> Utilisation du produit : [            ]</p>
E.3	<b>Conditions Générales de l'offre</b>	<p>Les Conditions Générales de l'offre seront déterminées par un accord entre l'Émetteur et l'/les Opérateur(s) au moment de l'émission.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b> [Les Obligations peuvent être proposées au public lors d'une Offre Publique en [Autriche,] [Belgique,] [Allemagne,] [Luxembourg,] [Pays-Bas,] [et] le Royaume-Uni.]</p>

Élément	Titre	
		[Un investisseur ayant l'intention d'acheter ou achetant des Obligations à un Offrant Autorisé le fera, et les offres et ventes d'Obligations à un investisseur par cet Offrant Autorisé seront réalisées conformément aux conditions et autres accords existants entre cet Offrant Autorisé et cet investisseur, y compris en matière de prix, attributions, frais et accords de règlement.]
	<i>Période d'Offre:</i>	[A partir de, et après la date de publication des Conditions Finales étant du [ ] au [ ].]
	<i>Prix d'Émission/ Prix d'Offre :</i>	[Le prix d'émission des Obligations est de [ ] pour cent de leur montant nominal.] [Prix d'offre : [Sans objet]/ [ ]]
	<i>Conditions auxquelles l'Offre est soumise :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Description de la procédure de demande :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et la façon de rembourser le montant excédentaire payé par les demandeurs :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Informations relatives au montant maximum/ minimum de la demande (en nombre d'Obligations ou montant total à investir) :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Méthode et limites de temps de règlement des Obligations et de livraison des Obligations :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Façon et date selon lesquelles les résultats de l'offre sont rendus publics :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Procédure d'exercice d'un droit de préemption, caractère négociable des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Si des tranches ont été réservées pour certains pays :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Procédure de notification des demandeurs du montant attribué et indication si la négociation peut commencer avant la notification :</i>	[Sans objet]/ [ ]
	<i>Montant des dépenses et taxes spécifiquement appliquées au souscripteur ou acheteur :</i>	[Sans objet]/ [ ]

Élément	Titre	
	<p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Émetteur, des placers dans les différents pays où l'offre a lieu :</p> <p>Catégories des investisseurs potentiels auxquels les Obligations sont proposées :</p>	<p>[Sans objet]/ [            ]</p> <p>[Sans objet]/ [            ]</p>
<b>E.4</b>	<b>Intérêt des personnes physiques et morales impliquées dans l'émission/l'offre</b>	<p>Les Opérateurs ou Joint Bookrunners concernés peuvent percevoir des commissions en lien avec l'émission des Obligations dans le cadre du Programme.</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b></p> <p>[Les Opérateurs percevront des commissions cumulées égales à [    ] pour cent du montant nominal des Obligations. Tout [Opérateur/Joint Bookrunners] et ses filiales peuvent aussi s'être engagés, et peuvent à l'avenir s'engager, dans des transactions bancaires d'investissement et/ou des transactions bancaires commerciales, et peuvent assurer d'autres services pour l'Émetteur [, le Garant] et [ses/leurs] filiales dans le cadre de leurs activités habituelles.]</p>
<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par les Émetteurs ou un offrant</b>	<p>L'Émetteur concerné ne facture pas des frais aux investisseurs acquérant auprès des Offrants Autorisés en lien avec une émission d'Obligations. Dans le cadre du Programme, les Offrants Autorisés peuvent, cependant, facturer des frais à ces investisseurs. Ces frais (le cas échéant) et leurs termes seront déterminés par un accord entre l'Offrant Autorisé considéré et les investisseurs au moment de chaque émission d'Obligations..</p> <p><b>Résumé spécifique à l'émission :</b></p> <p>[Sans objet. Aucuns frais ne sont facturés par l'Émetteur aux investisseurs acquérant auprès des Offrants Autorisés en lien avec l'émission d'Obligations.]</p>